



Sainte-Idre, le 1 juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 1^{er} jour du mois de juin 2026 à 19h30 à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Idre, sous la présidence du maire Nelson Thériault.

Sont présent(e)s :

M. Guy Dupont, conseiller;	Siège # 1
Mme Nancy Lizotte, conseillère;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller;	Siège # 5
Mme Emma Carpinteri, conseillère;	Siège # 6

Absent :

M. Carl-Michaël Lévesque-Lemelin, conseiller;	Siège # 2
M. Olivier Lavoie, conseiller;	Siège # 3

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique. Est également présente Marie-France Lévesque directrice et greffière-trésorière.

1.Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Nelson Thériault.

85-06-2026

2.Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026;
4. Correspondance;
5. Période de questions;
6. Administration;
 - 6.1 Avis de motion et dépôt projet de règlement 360-2026 remplaçant le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle
 - 6.2 Autorisation de signature - Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ
 - 6.3 Renouvellement du contrat d'entretien hivernal des routes sous la juridiction du MTMD pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 & 2028-2029
 - 6.4 Appel d'offres public – Ouverture des soumissions – rue Lavoie
7. Finances;
 - 7.1 Approbation comptes (mai 2026)
 - 7.2 Paiement des factures excédent 1 500\$
8. Travaux publics;
 - 8.1 Mandat MRC service de génie – Ponceau Lac Gauthier
 - 8.2 Octroi de contrat - Gouttière garage municipal
 - 8.3 Octroi de contrat - Abat poussière
 - 8.4 Octroi de contrat – Pierre et gravier
 - 8.5 Octroi de contrat - Équipement à neige
 - 8.6 Octroi du contrat – Balais mécanique
 - 8.7 Octroi de contrat – Abattage d'arbre lot 3 864 850
9. Aqueduc et eaux usées;
 - 9.1 Aqueduc village – Suivi
10. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 10.1 Demande de PIIA – 1 rue de la Poudreuse
 - 10.2 Dossier RN 826 502 390 CA

- 11. Loisirs et cultures;**
- 11.1 Activités fête nationale
- 12. Divers;**
- 12.1 Demande d'appui financier- Maison des familles
- 12.2 Sécurité routière
- 13. Période de questions;**
- 14. Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Nancy Lizotte et résolu d’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire tel que présenté tenue le 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

86-06-2026

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Guy Dupont et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

87-06-2026

4. Correspondances
4.1 Pétition pour le retour d’un service ferroviaire dans le Bas-Saint-Laurent

- Considérant que le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;
- Considérant que le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l’accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région ;
- Considérant que les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l’utilisation du train comme moyen de transport efficace ;
- Considérant que le transport ferroviaire représente une alternative durable à l’automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre ;
- Considérant que la municipalité Sainte-Érène reconnaît l’importance de maintenir et d’améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région ;

En conséquence, il est proposé par Emma Carpinteri, appuyé par Alain Delisle et résolu unanimement par les conseillers présents

Que le conseil appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l’amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent ;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

- Que copie de la présente résolution soit transmise :
- Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette ;
 - Au ministre des Transports du Canada ;
 - À VIA Rail Canada ;
 - À la MRC de La Matapédia ;
 - Ainsi qu’aux municipalités de la région pour appui et sensibilisation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

88-06-2026

4.2 Membre de la TVC La Matapédia

Sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Emma Carpinteri, il est résolu d'adhérer à la TVC Matapédia à titre de membre pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil

6. Administration

6.1 Avis de motion et dépôt projet de règlement 360-2026 remplaçant le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle

Avis de motion :

Avis de motion est donné par Alain Delisle, conseiller, à l'effet qu'un règlement portant le numéro 360-2026 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil de la municipalité de Sainte-Irène.

Présentation du règlement :

Le règlement prévoit remplacer le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle afin de l'adapter à la Loi sur les contrats des organisme municipaux (LCOM) qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2026.

Dépôt du projet de règlement :

Il est proposé par Alain Delisle et résolu unanimement par les membres du conseil présents de procéder au dépôt du projet de règlement 360-2026 remplaçant le règlement 328-2021 sur la gestion contractuelle.

89-06-2026

6.2 Autorisation de signature - Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ

- | | |
|-----------------|--|
| Considérant que | le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1); |
| Considérant que | la Municipalité de Sainte-Irène a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1; |
| Considérant que | la Municipalité de Sainte-Irène souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire; |
| Considérant qu' | un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service; |

En conséquence, il est proposé par Guy Dupont, appuyé par Emma Carpinteri et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Irène et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Irène, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Irène s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

90-06-2026

6.3 Renouvellement du contrat d'entretien hivernal des routes sous la juridiction du MTMD pour les saisons 2026-2027,2027-2028 & 2028-2029

- Considérant que la municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- Considérant que le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2026-2027, ainsi que les années 2027-2028 & 2028-2029 par tacite reconduction, si les conditions sont satisfaites;
- Considérant qu' une correspondance datée du 22 mai 2026 du MTMD établit à 142 635.82 \$ le prix global forfaitaire pour la saison 2026-2027 et les suivantes;
- Considérant qu' il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat.

En conséquence, sur proposition de Nancy Lizotte, appuyé par Emma Carpinteri, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Idrène accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6506-23-4535 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du Ministère. Ce contrat est valide pour la saison 2026-2027, jusqu'au 1^{er} juin 2027, avec une clause de renouvellement pour les saisons 2027-2028 et 2028-2029.

Que le conseil désigne Marie-France Lévesque, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour le dit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

91-06-2026

6.4 Appel d'offres public – Ouverture des soumissions – rue Lavoie

- Considérant que la municipalité de Sainte-Idrène souhaite procéder au renouvellement des conduites d'eau potable de la rue Lavoie dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- Considérant qu' un appel d'offre public a été publié sur le SEAO et que deux soumissionnaires ont déposé une soumission conforme, soit :

- Les Excavation Léon Chouinard et fils Ltée 159 495.23\$
- Les Entreprise L. Michaud & fils (1982) Inc. 166 243.92\$

En conséquence, sur une proposition d'Emma Carpinteri, appuyée par Alain Delisle, il est résolu d'octroyer le contrat de renouvellement des conduites d'eau potable de la rue Lavoie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée, au montant de 159 495.23 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

92-06-2026

7. Finances
7.1 Approbation comptes (Mai 2026)

- Considérant que la greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées lors du mois d'avril et que celui-ci totalise 7 347.47\$.
- En conséquence il est proposé par Emma Carpinteri, appuyé par Alain Delisle et résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

93-06-2026

7.2 Paiement des factures excédent 1 500\$

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Emma Carpinteri et résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes au coût total de 17 963.25\$ (taxe incluse) puisqu'elles excèdent 1 500\$.

Liste des factures de plus de 1 500\$

Fournisseur	No facture	Description	Total
Équipement SMS	PSI20623374	Équipements	5 801.18\$
MRC de la Matapédia	35422	Mise à jour	3 420.75\$
MRC de la Matapédia	635312	Téléphonie et informatique	158.13\$
OK Pneu	194975	Pneu niveleuse	6 583.47\$
Robitaille Équipements	305087	Crédit pare-chocs	-2 299.50\$
Robitaille Équipements	310777	Crédit	-362.75
Robitaille Équipements	305237	Western 2014	67.27\$
Robitaille Équipements	307484	Western 2025/lame	1 325.09
Robitaille Équipements	307138	Western 2025	215.87\$
Robitaille Équipements	308014	Western 2014	2 437.47
Robitaille Équipements	312506	Western 2025	616.27\$
Total :			17 963.25\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

94-06-2026

8. Travaux publics
8.1 Mandat MRC service de génie – Ponceau Lac Gauthier

Considérant que des précipitations abondantes survenues le 6 mai 2026 ont causé des dommages à certaines infrastructure municipales;

Considérant que la municipalité de Sainte-Idrène doit procéder à des travaux correctifs afin de rétablir et de sécuriser les infrastructures touchées;

En conséquence, sur une proposition d'Emma Carpinteri, appuyée par Guy Dupont, il est résolu;

De mandater le Service de génie municipale de la MRC de La Matapédia afin de réaliser les travaux préparatoires suivants :

- la visite terrain, les relevés de terrain et la mise en plan;
- la conception des plan et devis ainsi que la préparation d'une estimation préliminaire des coûts des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

95-06-2026

8.2 Octroi de contrat - Gouttière garage municipal

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions pour le remplacement des gouttières du garage municipal;

Considérant que les soumissions reçues sont les suivantes :

- Gouttières Rimouski : 2 680,07 \$
- Pros de la gouttière : 3 590,00 \$;
- Gouttière St-Anaclet : 4 913,00 \$

Considérant que Gouttières Rimouski a présenté la plus basse soumission conforme;

Considérant que ces travaux sont admissibles à l'aide financière pour les bâtiments municipaux de base dans le cadre de la bonification de la TECQ;

En conséquence, sur une proposition d'Alain Delisle, appuyé par Emma Carpinteri, il est résolu :

- D'octroyer le contrat de remplacement des gouttières du garage municipal à Gouttières Rimouski au montant de 2 680,07 \$, excluants les taxes;
- Que cette dépense soit financée à même l'aide financière pour les bâtiments municipaux de base prévue aux bonifications du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-06-2026 8.3 Octroi de contrat - Abat poussière

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyée par Emma Carpinteri, et résolu d'octroyer le contrat de l'épandage d'abat poussière à la compagnie Les Aménagements Lamontagne Inc. au montant de 0.58\$ / litre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-2026 8.4 Octroi de contrat – Pierre et gravier

Considérant que deux soumissions ont été reçues pour la fourniture de pierre et gravier, pour une quantité approximative de 170 tonnes ;

Considérant que les soumissions reçues sont les suivantes :

- | | | |
|---|----------------------------------|-------------|
| • | C' Paquet 9261-9923 Québec Inc.: | 3 785,14 \$ |
| • | Concassage Michaud Inc. : | 4 204,10 \$ |

Considérant que la compagnie C' Paquet 9261-9923 Québec Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte, et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture de pierre et gravier à la compagnie C' Paquet 9261-9923 Québec Inc. pour un montant de 3 785.14 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-2026 8.5 Octroi de contrat – Équipement à neige

Il est proposé par Guy Dupont, appuyé par Alain Delisle et résolu d'octroyer le contrat à l'Entreprise Usinage R/G Inc. au montant de 2 415 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

99-06-2026 8.6 Octroi de contrat – Balais mécanique

Il est proposé par Guy Dupont, appuyé par Emma Carpinteri, d'autoriser l'octroi du contrat de balayage mécanique des chaussées pour la saison 2026 à l'Entreprise Gestion fusion Inc. pour un montant 155\$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-06-2026 8.7 Octroi de contrat – Abattage d'arbres lot 3 864 850

Il est proposé par Emma Carpinteri, appuyé par Alain Delisle et résolu d'octroyer le contrat d'abattage d'arbres à l'Entreprise Services SG pour un montant de 1 207.24 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Aqueduc et eaux usées
9.1 Aqueduc village – Suivi

Une fuite a été détectée et réparée à l'église. Les investigations se poursuivent afin de déterminer la cause des variations de pression observées sur le réseau d'aqueduc du village. Dossier à suivre

101-06-2026

10. Aménagement, urbanisme et développement
10.1 Demande de PIIA – 1 rue de la Poudreuse

Considérant que le demandeur souhaite remplacer une fenêtre sur le mur arrière ainsi que la porte sur le mur latéral gauche par un modèle identique à l'existant, pour le bâtiment principal situé au 1, rue de la Poudreuse;

Considérant que le projet est assujéti au PIIA de la municipalité de Sainte-Irène;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Alain Delisle et appuyé par Emma Carpinterie, il est résolu de délivrer le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-06-2026

10.2 Dossier RN 826 502 390 CA

Considérant qu' une mise en demeure a été transmise dans le dossier portant le numéro RN 826 502 390CA;

Considérant que le conseil souhaite accorder un délai supplémentaire afin de permettre la régularisation de la situation;

En conséquence, sur une proposition de Guy Dupont, appuyée par Alain Delisle, il est résolu :

D'accorder au propriétaire concerné un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2026 pour se conformer aux exigences applicables et régulariser la situation visée au dossier RN 826 502 390CA;

Qu'à défaut de se conformer à l'échéance fixée, l'inspecteur municipal soit autorisé à poursuivre les démarches prévues par la réglementation en vigueur, incluant l'émission de constats d'infraction, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Loisirs et cultures
11.1 Activités fête nationale

La directrice générale dépose le compte rendu du comité des loisirs, préparé par le coordonnateur en loisirs. Les activités prévues dans le cadre de la Fête nationale sont les suivantes :

- chansonnier, Stéphane Cyr;
- feux d'artifice;
- hot-dogs;
- compétition de volleyball.

103-06-2026 **12. Divers**
12.1 Demande d'appui financier- Maison des familles

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Emma Carpinteri, d'offrir un appui financier à la Maison des familles de La Matapédia au montant de 100 \$, dans le cadre de la campagne de financement pour la rénovation de ses installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

104-06-2026 **12.2 Sécurité routière**

Considérant que le conseil municipal souhaite améliorer la sécurité routière dans le secteur de Val-d'Irène;

Considérant qu' une proposition visant à établir une limite de vitesse de 20 km/h dans ce secteur a été suggérée et acceptée à la suite des discussions;

En conséquence, sur une proposition de Guy Dupont, appuyée par Alain Delisle, il est résolu :

- D'établir une limite de vitesse de 20 km/h dans les rues suivantes :
 - rue de la Poudreuse
 - rue de la Congère
 - rue des résidents
 - rue des Flocons
 - rue des Cristaux
 - rue de la Boule de Neige
 - rue Bérubé
 - rue Pelletier
 - rue Veilleux
 - rue du Blizzard
- D'autoriser l'achat et l'installation de la signalisation requise à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil.

105-06-2026 **14. Levée de la séance**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyée par Emma Carpinteri et résolu de lever la séance à 21h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 2^e JOUR DE JUIN 2026**


Nelson Thériault
Maire


Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière